



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2021/2022

PROCES-VERBAL N° 47

Réunion restreinte du vendredi 17 juin 2022

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Confirmations de niveau de classement

LOGNES – PARC DES SPORTS DU SEGRAIS N°1 – NNI 77 258 02 01

Cette installation sportive était classée en Niveau T5 jusqu'au 17/02/2021.

Installation visitée par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 16/06/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 signée par le propriétaire le 16/06/2022 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Rapport de visite du 16/06/2022

La C.R.T.I.S. demande à la mairie de bien vouloir transmettre un plan de l'aire de jeu.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 jusqu'au 17/06/2032.